



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2023-001

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 13 mars 2023 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 3 927 444 / 105, rang de la Rivière Blanche Est / Zone agricole A-9

Demande numéro 2023-001, faite le 10 février 2023, par M. Pierre Trottier propriétaire du lot 3 927 444 situé au 105, rang de la Rivière Blanche Est, ayant pour effet de permettre un empiètement de 2.65 mètres dans la marge de recul latérale alors que l'article 6.2.3 du Règlement de zonage 139-2015 exige une distance de 4.5 mètres.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 6 mars 2023 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 17^e jour de février 2023


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

